

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 510 882

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 07492

(54) Tiroir divisible pour meuble de rangement.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 B 88/20; A 47 F 1/00.

(22) Date de dépôt..... 30 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : CH, 4 août 1981, n° 5 022/81-3.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 6 du 11-2-1983.

(71) Déposant : Société dite : LISTA AG. — CH.

(72) Invention de : Anton Reis.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : SA Fédit-Loriot,
38, av. Hoche, 75008 Paris.

Tiroir divisible pour meuble de rangement.

La présente invention concerne un tiroir pour meuble de rangement, comportant des moyens pour diviser la surface de son fond, et dont les parois portent intérieurement des fentes de fixation et de guidage, pour le montage d'organes de séparation tels que des cloisons intermédiaires ; le fond du tiroir est pourvu de perforations régulières dans le sens de la longueur et de la largeur du tiroir, pour le montage des organes de séparation, et la fixation des cloisons intermédiaires.

On connaît diverses réalisations de tiroirs dont le fond est pourvu de perforations régulières, et dont les parois portent des fentes de fixation et de guidage. Ces fentes de fixation et de guidage servent à monter et à positionner des cloisons intermédiaires, tandis que les perforations du fond peuvent servir à fixer des organes de séparation, pour y déposer temporairement des outils et des pièces de forme et de taille variées, au gré de l'utilisateur. Eu égard à la grande diversité des pièces à déposer ainsi dans le tiroir, il est souhaitable d'offrir aux utilisateurs un grand nombre de possibilités de division du tiroir, en différents compartiments séparés. A cet effet, on peut penser d'abord à augmenter le nombre des trous du fond du tiroir et le nombre des fentes de fixation et de guidage des parois du tiroir. Mais les frais de fabrication correspondants augmentent de manière sensiblement proportionnelle, avec le nombre des trous et des fentes à réaliser.

Le but de l'invention est d'obtenir un tiroir du genre défini ci-dessus, permettant d'offrir aux utilisateurs une diversité pratiquement aussi grande qu'on vient de le voir, quant aux possibilités de division du tiroir, sans entraîner pour autant des frais de fabrication aussi élevés que dans les réalisations connues.

Selon l'invention, le tiroir tel que défini plus haut est caractérisé en ce que les trous des rangées du fond perforé sont décalés, aussi bien dans le sens longitudinal que dans le sens transversal du tiroir, par rapport aux fentes de fixation et de guidage des parois avant et

arrière du tiroir, et également par rapport aux fentes analogues des parois latérales de celui-ci.

D'une manière avantageuse, les trous des rangées de trous du fond perforé sont décalés, par rapport aux fentes de fixation et de guidage, de la demi-valeur de l'intervalle existant entre ces fentes.

On peut réduire encore les frais de fabrication du tiroir, sans réduction notable des possibilités de division de celui-ci, en prévoyant entre les trous des diverses rangées de trous un intervalle égal au double de l'intervalle existant entre les fentes de fixation et de guidage, les trous de deux rangées voisines étant alors décalés entre eux d'un écart égal à l'intervalle qui existe entre les fentes de fixation et de guidage. En adoptant ainsi entre les trous de chaque rangée un intervalle double de l'intervalle existant entre les fentes, et en décalant les trous d'une rangée à l'autre, d'un écart égal à l'intervalle existant entre les fentes, on obtient pratiquement les mêmes possibilités de division du tiroir que si l'intervalle entre les trous de chaque rangée avait seulement la valeur de l'intervalle des fentes. Outre cet avantage, la solidité du fond se trouve beaucoup moins réduite, ce qui permet de mettre dans le tiroir des outils et des pièces sensiblement plus lourds, ou encore d'utiliser une tôle sensiblement moins épaisse pour fabriquer le fond.

D'une manière avantageuse, au moins l'une des rangées de trous du fond du tiroir, immédiatement en regard de la paroi avant ou de la paroi arrière du tiroir, présente par rapport à cette paroi un écart égal à l'écart correspondant d'au moins une rangée de trous immédiatement en regard d'une paroi latérale. Grâce à cette disposition, il est possible de poser commodément les cloisons de séparation dans le sens longitudinal et dans le sens transversal, en les fixant aux trous du fond du tiroir au moyen de trous correspondants ménagés dans une barrette de bordure de chacune de ces cloisons.

D'autres particularités et avantages de l'invention ressortiront encore de la description d'un mode de réalisa-

tion préféré, présenté ci-après à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins annexés, dans lesquels :

la figure 1 est une vue en plan d'un tiroir conforme à l'invention, comportant un fond perforé et des parois pourvues de fentes de fixation et de guidage ;

la figure 2 est une vue latérale de la face interne d'une paroi latérale du tiroir de la figure 1.

Dans le mode de réalisation des figures 1 et 2, le tiroir, construit de préférence en tôle d'acier, comporte

un fond 1, deux parois latérales 2, 3, pourvues chacune d'une nervure de bordure 4. Le tiroir comporte en outre une paroi avant 5 et une paroi arrière 6 pourvue également d'une nervure de bordure 6'. Pour exposer les particularités de l'invention, il importe peu dans le tiroir des figures 1 et 2 que le fond 1, les parois latérales 2, 4, et les parois avant et arrière 5 et 6, soient d'une seule pièce, ou que seulement une partie de ces parois fasse corps avec le fond 1. Sur les parois latérales 2, 3, et sur les parois avant et arrière 5 et 6, sont ménagés des bossages 7 séparés par des fentes. Les bossages 7 peuvent être par exemple réalisés par emboutissage de chaque paroi correspondante, suivant un profil en U, leurs fentes de séparation 10 étant réalisées par usinage. Mais les bossages 7 peuvent être réalisés indépendamment suivant un profil en U, puis fixés sur la face interne de la paroi, par exemple par soudage par points. Dans le cas du tiroir représenté sur les figures 1 et 2, les bossages fendus 7 des parois latérales 2, 3, sont formés à partir de la matière de ces parois. Par contre, les bossages 7 de la paroi avant 5 et de la paroi arrière 6 sont confectionnés à partir d'une autre tôle, et fixés ensuite sur la face interne de chacune de ces parois. Dans le cas du tiroir représenté sur la figure 2, chaque paroi comporte deux rangées de bossages fendus 7, mais un tiroir de faible hauteur comporte une seule rangée de bossages.

A l'endroit du bord inférieur des parois latérales 2, 3, on a partiellement représenté un rail de guidage 8, qui permet de tirer vers l'extérieur le tiroir, guidé par des galets d'extraction appropriés. Ces galets ne font pas obligatoirement partie du tiroir conforme à l'invention.

La valeur T de l'intervalle entre les fentes 10 est

essentielle, pour réaliser la division du tiroir en compartiments secondaires, car c'est cet intervalle qui détermine aussi l'intervalle à adopter entre des trous 9 d'une rangée de trous du fond.

Sur la figure 1, on a désigné les rangées de trous disposées dans le sens transversal et dans le sens longitudinal, respectivement par les repères $L_1, L_2, L_3 \dots L_{n-2}, L_{n-1}, L_n$, et par les repères $N_1, N_2, N_3 \dots N_{n-2}, N_{n-1}, N_n$. Les rangées transversales de trous L_1 à L_n , ainsi que les rangées longitudinales de trous N_1 à N_n , comportent des trous espacés d'un intervalle égal au double de l'espace-ment des fentes 10, c'est-à-dire égal à $2 T$.

On peut accroître les possibilités de division du tiroir, en décalant d'un intervalle T égal à l'écartement des fentes les trous 9 de chacune des rangées paires, telles que les rangées $L_2 \dots L_{n-2}, L_n$, et les rangées $N_2 \dots N_{n-2}, N_n$, par rapport aux trous 9 des rangées adjacentes L_1, L_3, L_{n-1} , et N_1, N_3, N_{n-1} . Les possibilités de division sont alors presque aussi importantes que si toutes les rangées de trous étaient réalisées avec le même intervalle T que les fentes, c'est-à-dire avec des trous deux fois plus nombreux.

On voit également, d'après la figure 1, que chaque rangée de trous est décalée d'un intervalle $T/2$ par rapport aux fentes 10 des bossages fendus 7. Ce décalage est particulièremen-t intéressant pour monter des cloisons de séparation dans les fentes 10. Ces cloisons comportent une barrette de fixation, pourvue de trous qui coïncident avec les trous d'une rangée de trous du tiroir. Si le décalage est égal à $T/2$, les trous de la barrette de fixation de la cloison de séparation coïncident avec les trous des deux rangées de trous voisines, si bien qu'on peut adopter indifférem-ment l'une ou l'autre des deux positions correspondantes pour la barrette de fixation.

Les possibilités de division du tiroir sont particulièremen-t étendues avec un tiroir ayant un fond carré. La disposition particulière des rangées de trous, par rapport aux fentes de fixation et de guidage 10 des bossages fendus 7, permet de monter les cloisons de séparation aussi bien

dans le sens transversal que dans le sens longitudinal ; et dans les deux cas les trous ménagés dans la barrette de fixation coïncident avec des trous correspondants 9 des rangées de trous du tiroir. Il n'est donc pas nécessaire que

5 la première rangée de trous L_1 , en regard de la paroi avant du tiroir, soit écartée de celle-ci d'un intervalle A égal à l'intervalle B de la rangée de trous perpendiculaire qui est immédiatement en regard de la paroi latérale 2. Mais si l'on adopte un intervalle A ou B de même valeur pour la rangée de trous en regard de chacune des parois du tiroir, on peut monter indifféremment les cloisons intermédiaires dans les fentes de fixation et de guidage 10, tant en ce qui concerne la position de leur barrette de fixation qu'en ce qui concerne leur propre position.

10

15 Outre les cloisons de séparation qu'on vient de décrire, pour réaliser la division du tiroir conforme à l'invention, on peut également utiliser des cloisons fendues, c'est-à-dire des cloisons comportant sur l'une de leurs faces, ou sur leurs deux faces, des bossages fendus. On

20 peut également utiliser des doigts de fixation et des pièces de retenue particulières pour fixer des outils. Grâce à une disposition judicieuse des rangées de fentes de ces cloisons fendues, par rapport aux fentes de fixation et de guidage 10 des bossages fendus 7, on peut réaliser le montage voulu des cloisons de séparation dans le sens transversal et dans le sens longitudinal du tiroir. Et le décalage des rangées de trous d'un intervalle T égal à celui des fentes, réduit à peine les possibilités de division du tiroir, bien que le nombre des trous 9 soit réduit sensiblement

25

30

REVENDICATIONS

1. Tiroir comportant des moyens pour diviser la surface de son fond, et dont les parois portent intérieurement des fentes de fixation et de guidage (10), pour le montage d'organes de séparation tels que des cloisons intermédiaires ; le fond (1) du tiroir étant pourvu de perforations régulières dans le sens de la longueur et dans le sens transversal du tiroir, pour le montage des organes de séparation et la fixation des cloisons intermédiaires ; le tiroir étant caractérisé en ce que les trous des rangées (L_1 à L_n , N_1 à N_n) du fond perforé sont décalés, aussi bien dans le sens longitudinal que dans le sens transversal du tiroir, par rapport aux fentes de fixation et de guidage (10) des parois avant et arrière (5, 6) du tiroir, et également par rapport aux fentes analogues des parois latérales (2, 3) de celui-ci.

2. Tiroir selon la revendication 1, caractérisé en ce que les trous (9) des rangées de trous du fond sont décalés, par rapport aux fentes de fixation et de guidage (10), de la demi-valeur ($T/2$) de l'intervalle (T) existant entre ces fentes.

3. Tiroir selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les trous (9) des diverses rangées de trous (L_1 , L_n) du fond sont écartés entre eux d'un intervalle ($2T$), égal au double de l'intervalle (T) qui existe entre les fentes de fixation et de guidage (10).

4. Tiroir selon la revendication 3, caractérisé en ce que les trous (9) de deux rangées de trous voisines sont décalés entre eux d'un écart égal à l'intervalle (T) qui existe entre les fentes de fixation et de guidage (10).

5. Tiroir selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins l'une des rangées de trous (L_1 , L_n) immédiatement en regard de la paroi avant (5) ou de la paroi arrière (6) du tiroir, présente par rapport à cette paroi (5, 6), un écart (A) égal à l'écart correspondant (B) d'au moins l'une des rangées de trous (N_1 , N_n) immédiatement en regard de l'une des parois latérales (2, 3) du tiroir.

6. Tiroir selon la revendication 5, caractérisé en ce que les rangées de trous (L_1 , L_n et N_1 , N_n) immédiatement en regard des parois (2, 3, 5, 6) du tiroir présentent le même écart (A, B) par rapport à ces diverses parois.

